

ont été créés par la Commission pour s'occuper du sucre, de la laine, des peaux et cuirs et du charbon. La Commission a reçu de vastes pouvoirs de dresser et d'appliquer des règlements. En général, elle a reçu la coopération entière des producteurs aussi bien que des commerçants.

Puisque les produits agricoles sont appelés à devenir une contribution importante du Canada à la cause des Alliés durant la guerre et en raison précisément des problèmes particuliers que la guerre suscite à l'agriculture, le Gouvernement a nommé un comité spécial des approvisionnements agricoles (plus tard transformé en une commission) chargé de s'occuper de ces problèmes et de l'écoulement des produits agricoles en temps de guerre.* La Commission s'est employée à stimuler les exportations de vivres et de fibres essentiels au Royaume-Uni et à disposer des difficultés nées de la dislocation du commerce normal d'exportation du Canada. Une Commission du Bacon a été instituée pour veiller, en vertu d'un accord entre les deux gouvernements, aux exportations de bacon et de jambon au Royaume-Uni. Elle est entrée en fonctions le 20 janvier. Plus tard, une Commission des Produits Laitiers a été créée pour s'occuper, un peu de la même façon, des exportations de fromage et autres produits laitiers.

La Commission Canadienne de la Marine Marchande a été créée en décembre 1939. Elle succède à la Commission des Permis. Elle jouit d'une certaine mesure de contrôle sur la marine marchande canadienne, s'emploie à trouver les cales nécessaires au commerce d'exportation canadien et en général à résoudre les problèmes de la navigation. Il convient aussi de mentionner le Bureau d'inscription pour service volontaire qui tient un registre de tous les hommes et de toutes les femmes qui ont manifesté le désir de participer à l'activité de temps de guerre dans un domaine quelconque. Le Conseil National de l'Embauchage, composé de représentants du travail et des employeurs, a été établi en juin 1940 pour conseiller le Ministre du Travail sur toutes questions relatives à l'embauchage pour fins de guerre. D'autres commissions, organismes ou contrôleurs ont été institués ou nommés pour s'occuper de certains aspects secondaires du domaine économique.

Conscient de l'importance de bien comprendre les problèmes économiques en général aussi bien qu'en particulier et de la nécessité de coordonner toutes les activités et les contrôles économiques pour assurer un maximum d'effort, le Gouvernement a nommé un Comité consultatif de politique économique pour éclairer le Cabinet directement sur ces grandes questions. Ce comité se compose presque entièrement de fonctionnaires supérieurs parfaitement au fait des principes et de la pratique des choses économiques. Il a déjà joué un rôle actif auprès du Cabinet en faisant rapport sur nombre de questions d'un caractère économique et financier.

Après l'entrée en vigueur de la loi de mobilisation des ressources nationales, un Ministère des Services Nationaux de Guerre fut créé en juillet et confié à un ministre particulier. Ce Ministère a été chargé de faire l'enregistrement national des effectifs en hommes au Canada de même que de coordonner et développer les divers autres services de guerre volontaires à travers le pays. Le nouveau Ministre et son Ministère devaient aussi assumer les services existants d'information et de publicité au sujet de la guerre. La tâche immédiate la plus urgente du nouveau Ministère fut de préparer l'enregistrement national. Il fut annoncé que cet enregistrement serait fait les 19, 20 et 21 août. Un comité interdépartemental présidé par le Statisticien du Dominion avait déjà fait certains travaux préparatoires au sujet de cet enregistrement. Le nouveau Ministère, avec la collaboration du Directeur des Elections, eut tôt fait d'arrêter les plans de cette entreprise nationale

* Le Ministre de l'Agriculture a décrit les organismes de guerre qui se rattachent à son Ministère en Chambre des Communes le 23 mai 1940 (voir le *Hansard* non révisé p. 190).